

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 2^e jour du mois d'avril 2024, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents monsieur Pierre Fortier à titre de maire suppléant et les membres du conseil provisoire :

Bélinda Drolet, Martin Nadeau, Annick Héon, Valérie Desrochers, Jonathan Dubois, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Rémi Brassard, Marc Gendron, Joanie Bédard et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Labbé.

Madame Justine Fecteau, directrice générale, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 097-24**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mars 2024, ajournée au 18 mars 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mars 2024, ajournée au 18 mars 2024, tels que rédigés.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 098-24**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 27 mars 2024 et totalisant 1 370 358,35 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

**RÉSOLUTION
NO 099-24**

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 28 mars 2024 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 100-24**

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu à l'unanimité

DE FAIRE LE DÉPÔT de la demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour un bar sur terrasse par la Ville de Plessisville au 1360, avenue Trudelle à Plessisville.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
NO 101-24**

DÉLÉGATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UMQ

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER mesdames Bélinda Drolet, Christine Gingras et Valérie Desrochers, conseillères, aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront du 22 au 24 mai 2024 à Montréal.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription de chaque déléguée, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

RÉSOLUTION NO 102-24

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT PAR OBLIGATIONS DE 5 310 000 \$ CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Plessisville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 310 000 \$ qui sera réalisée le 9 mai 2024, répartie comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
1590	275 000 \$
604-17	666 300 \$
585-15	44 100 \$
619-19	244 800 \$
619-19	24 400 \$
1826	1 889 300 \$
1826	1 356 700 \$
666-23	233 492 \$
666-23	35 508 \$
1839	540 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 1590, 604-17, 585-15, 619-19, 1826, 666-23 et 1839, la Ville de Plessisville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 mai 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'ERABLE

1658 RUE ST-CALIXTE

PLESSISVILLE, QC G6L 2Y7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Plessisville, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 1590, 604-17, 585-15, 619-19, 1826, 666-23 et 1839 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 103-24

DESTRUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE la municipalité possède un calendrier de conservation des documents établi en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*;

ATTENDU QUE pour maintenir une saine gestion documentaire, l'application du calendrier de conservation de la municipalité entraîne la destruction de nombreux dossiers dont les délais de conservation sont arrivés à échéance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ne peut se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil ou l'ordre d'un tribunal;

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les listes des dossiers prévus pour destruction préparées par madame Catherine Vaillancourt, technicienne en gestion documentaire, le 27 mars 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville, lesdites listes des dossiers prévus pour destruction.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION NO 104-24

DÉMOLITION DU 2125, AVENUE DES ÉRABLES

ATTENDU le dépôt de la demande d'autorisation de démolir le bâtiment principal situé au 2125, avenue des Érables, le 31 janvier 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 du *Règlement 1509 sur la démolition des bâtiments*, le conseil municipal a été saisi de la demande et en a pris acte lors de la séance publique du 11 mars 2024;

ATTENDU QU'en vertu des articles 8 et 9 du *Règlement 1509 sur la démolition des bâtiments*, le conseil a fait afficher sur le bâtiment visé par la demande et publier dans un journal distribué sur son territoire, un avis indiquant que toute personne qui veut s'opposer à sa démolition doit faire connaître par écrit son opposition à la greffière de la Ville dans un délai de dix (10) jours;

ATTENDU QU'aucune opposition n'a été acheminée à la greffière dans le délai imparti ;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'estime pas opportun de tenir une audition publique;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après analyse de la demande et de la situation du terrain, désire confirmer son acceptation;

Proposé par madame Bélanda Drolet

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande d'autorisation de démolir le bâtiment principal situé au 2125, avenue des Érables, conditionnellement à l'approbation de la demande de PPCMOI relative à cet immeuble. À défaut, la demande de démolition est refusée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 105-24

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - DEMANDE DE PPCMOI - 2125, AVENUE DES ÉRABLES

ATTENDU la demande reçue dans le cadre du *Règlement 1783 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* pour autoriser la construction de deux immeubles de 6 unités de logements au 2125, avenue des Érables;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à l'étude du dossier selon les critères du règlement 1783, lors d'une réunion tenue le 14 février 2024, et fait une recommandation favorable sous certaines conditions d'approbation, soit:

- Prévoir un aménagement paysager (arbre, arbustes ou plantes) en cour avant afin d'atténuer l'impact visuel des remises à partir de la rue Saint-Benoît;
- Prévoir un matériau du revêtement extérieur des remises du même type et de la même couleur que le bâtiment principal;
- Limiter les remises en cour avant à une hauteur maximale de 10 pieds;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue sur ce projet à 19 h ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à accorder la demande de projet particulier reçue dans le cadre du *Règlement 1783 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* visant la construction de deux immeubles de 6 unités de logements au 2125, avenue des Érables, sous réserve des conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet :

- Prévoir un aménagement paysager (arbre, arbustes ou plantes) en cour avant afin d'atténuer l'impact visuel des remises à partir de la rue Saint-Benoît;
- Prévoir un matériau du revêtement extérieur des remises du même type et de la même couleur que le bâtiment principal;
- Limiter les remises en cour avant à une hauteur maximale de 10 pieds.

Il est de plus résolu que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 106-24**

OCTROI CONTRAT - CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 13 mars 2024 à 10 h, pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue, soit celle de Aebi Schmidt Canada inc. s'avère conforme;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Aebi Schmidt Canada inc. pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement, pour 419 960 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour l'achat de ce camion par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Frédéric Veilleux, chef de service aux travaux publics à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

**RÉSOLUTION
NO 107-24**

OCTROI CONTRAT - FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Aulagrie inc. pour le fauchage des accotements, pour 24 500 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Frédéric Veilleux, chef de service aux travaux publics à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 108-24**

OCTROI CONTRAT - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉHABILITATION AVENUE SAINT-ÉDOUARD, RUE MICHAUD ET AVENUE SAINT-LAURENT

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Englobe corp. pour services professionnels de réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux durant la réalisation des travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard (entre les rues Sainte-Marie et Saint-Jean) et de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue Saint-Laurent, pour 62 147 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue et conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt relatifs à ces projets par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation..

D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), aux activités d'investissement pour financer les services.

DE FINANCER le solde résiduaire, déduction faite de la subvention pour le paiement des travaux, à même les règlements d'emprunt relatifs à ces projets.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du Service du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 109-24**

OCTROI CONTRAT - REMPLACEMENT D'UNE VANNE MURALE DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU BRUTE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Nordmec Construction inc. pour le remplacement d'une vanne murale de la conduite d'adduction d'eau brute à Notre-Dame-de-Lourdes, pour 58 584 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

D'APPROPRIER 61 505,88 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Redevance matières résiduelles » au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées pour le financement des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Martin Lacroix, chef de service à l'hygiène du milieu, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 110-24

OCTROI CONTRAT - RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-ÉDOUARD, DE LA RUE MICHAUD ET DE L'AVENUE SAINT-LAURENT

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 7 mars 2024 à 11 h, pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard (entre les rues Sainte-Marie et Saint-Jean), de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue Saint-Laurent;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Simon Béliveau, ingénieur de la firme Pluritec Ltée en date du 12 mars 2024;

ATTENDU QUE des huit (8) soumissions reçues, celle de Harca Excavation inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Harca Excavation inc. pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard (entre les rues Sainte-Marie et Saint-Jean), de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue Saint-Laurent, pour 3 312 136,25 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue et conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt relatifs à ces projets par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU) aux activités d'investissement pour financer les travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Vicky Labranche, directrice du Service du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 111-24

APPUI - PLAN NATURE 2030

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville désire prendre des mesures concrètes, dans le contexte de la COP15, pour la préservation de la biodiversité, afin de ralentir son déclin et promouvoir sa protection en identifiant les meilleures occasions d'intervenir;

ATTENDU QUE l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE la préservation comprend la sauvegarde, l'exploitation soutenable et la réhabilitation;

ATTENDU QUE le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

ATTENDU QUE les effets positifs de la nature sur la santé et le bien-être des populations, les retombées économiques favorables de la nature dans les communautés et sa contribution à la préservation des infrastructures;

ATTENDU QUE les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville s'engage à :

- Promouvoir, appuyer et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec à travers ses différents projets;
- Participer à l'effort de protection, restauration et mise en valeur des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espèces naturelles à proximité;
- Favoriser l'accès à la nature pour tous les usagers et adopter des politiques et règlements favorisant le verdissement du territoire;
- Poursuivre la mise en œuvre de son Plan d'action en adaptation aux changements climatiques;
- Contribuer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de restreindre ou contrer leur progression, en appuyant les projets de lutte et en misant sur la sensibilisation;
- Prioriser la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- Maintenir l'engagement et l'implication au sein des comités en lien avec l'environnement et la biodiversité.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

VIE CITOYENNE

RÉSOLUTION NO 112-24

SUBVENTION POUR LA RELANCE DES COURS DE GARDIENS AVERTIS

ATTENDU les démarches entreprises par le Service de la vie citoyenne pour assurer la relance des cours de Gardiens avertis dans une formule présentielle;

ATTENDU l'appel d'offres lancé auprès des organismes communautaires dont la mission se rapproche de celle des cours de gardiens avertis;

ATTENDU une réponse favorable de la Maison des jeunes et de la Maison des familles;

ATTENDU l'engagement de la Maison des familles à se charger du volet logistique entourant les inscriptions et le service à la clientèle, et celui de la Maison des jeunes pour prêter gratuitement ses locaux pour la tenue des cours et fournir un animateur pour assurer la bonne marche de l'activité sur place;

ATTENDU QUE les deux organismes sollicitent la participation de la Ville à titre de partenaire du projet;

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de partenariat de la Maison des jeunes et de la Maison des familles pour la relance des cours de Gardiens avertis, laquelle consiste à:

- Mettre gratuitement la plateforme Amilia à leur disposition pour comptabiliser les inscriptions et leur paiement en ligne;
- Assurer la promotion de l'offre de cours sur nos plateformes de communication;
- Octroyer une subvention maximale de 1 050 \$ partageable aux deux organismes afin de leur permettre d'offrir la formation de Gardiens avertis au tarif de 25 \$/participant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 113-24

SIGNATURE ENTENTE D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS AVEC LE CSSBF

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville offre un service de camp de jour auprès des 4 à 12 ans, il demeure impératif que le personnel responsable puisse favoriser et offrir une gamme d'expériences socioéducatives enrichissantes, de nouveaux apprentissages et puisse contribuer au développement des enfants dans un cadre d'une vie de groupe;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville doit offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive pour tous les enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents, tuteurs, professionnels et le personnel scolaire concernés;

ATTENDU QUE le continuum de service entre le milieu scolaire et le camp de jour permet d'assurer le bien-être des enfants présentant des besoins particuliers et favorise une transition harmonieuse afin d'offrir un service inclusif et adapté;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE le projet *INCLUSION en camp de jour municipal* offre des outils permettant une meilleure desserte de service pour les enfants inscrits au camp de jour;

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive par intérim de signer l'*Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels* avec le Centre de services scolaire des Bois-Francis au nom de la Ville de Plessisville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 114-24

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE TRECQ

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, toute entente relative à l'octroi d'une aide financière du TRECQ pour la réalisation du projet *Promotion du Français et de la lecture par l'entremise du service d'animation estivale de la Ville de Plessisville*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 115-24

LISTE DE PRIX - BIERGARTEN

ATTENDU la reprise de la gestion du Biergarten par la municipalité;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE FIXER le prix de vente des produits à être vendus pendant la saison 2024 du Biergarten, soit:

• Petite cannette	7 \$	• Grosse cannette	8,50 \$
• Prêt à boire SAQ	7 \$	• Coors light	4 \$
• Verre de vin	6 \$	• Bouteille de vin	25 \$
• Liqueur	3 \$	• Jus	2 \$
• Chips	2 \$		

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

RÉSOLUTION NO 116-24

PRIX D'ENTRÉE - MATCH DE LA LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice au développement et au rayonnement à procéder à la vente de billets au coût de 10 \$, incluant les taxes, sur la plateforme Amilia, en vue de la présentation d'un match de la Ligue Nationale d'Improvisation à l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin le 6 juillet 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 117-24

LOCATION DU STATIONNEMENT DE L'AMPHITHÉÂTRE - ÉCOLE DE CONDUITE

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice à la vie citoyenne par intérim à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Plessisville et 9273-2161 Québec inc. (école de conduite Tecnic Plessisville) pour la location du stationnement de l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, dans le cadre de la tenue de cours de conduite de motocyclettes, de spiders et de cyclomoteurs, pour la période du 1^{er} mai au 26 août 2024, pour 325 \$ par mois, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO 118-24

MUTUELLE DE PRÉVENTION

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER, comme rédigée, l'entente conclue le 27 décembre 2023 avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2024.

D'AUTORISER le Groupe Conseil Novo SST inc. à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Plessisville ainsi que tout renouvellement subséquent, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution.

D'AUTORISER monsieur Francis Aubre, directeur des ressources humaines et de l'amélioration continue, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville, le document intitulé « Droit de représentation » à la CNESST ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire.

Il est de plus résolu de désigner monsieur Aubre à titre de représentant de l'employeur en ce qui concerne la CNESST et la mutuelle de prévention.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

GREFFE

RÉSOLUTION
NO 119-24

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE DES ANCIENS TERRITOIRES DE LA VILLE ET DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement modifiant diverses dispositions aux règlements de zonage des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Morin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à l'achat d'un camion dix roues avec équipements de déneigement et prévoyant un emprunt de 449 000 \$. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à:

- Décréter l'achat d'un nouveau camion;
- Dépenser une somme n'excédant pas 449 000 \$;
- Décréter un emprunt aux fins d'acquitter les dépenses prévues sur une période de 15 ans;
- Affecter à chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À LA SÉCURISATION DU BOULEVARD DES SUCRERIES

AVIS DE MOTION est donné par madame Bélinda Drolet, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif aux travaux de sécurisation du boulevard des Sucrieries et prévoyant un emprunt de 1 000 000 \$. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à:

- Décréter les travaux d'égout et de voirie pour la sécurisation de ce boulevard;
- Dépenser une somme n'excédant pas 1 000 000 \$;
- Décréter un emprunt aux fins d'acquitter les dépenses prévues sur une période de 20 ans;
- Affecter chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement concernant les ententes relatives à la réalisation de travaux municipaux. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à assujettir la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction, à l'égard de tout immeuble contenu dans un projet de développement immobilier à être réalisé à l'intérieur d'une zone visée par le règlement, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville. Cette entente doit porter sur le partage, entre ce requérant et la Ville, des coûts relatifs aux travaux de construction ou de modification d'infrastructures et d'équipements municipaux inhérents à la réalisation de ce projet de développement immobilier.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 010-24 À 014-24

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 010-24 relatif aux travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre l'avenue Forand et la route 116) et prévoyant un emprunt de 1 750 000 \$, 011-24 relatif aux travaux de réhabilitation de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue St-Laurent, et prévoyant un emprunt de 2 260 000 \$, 012-24 établissant le programme de subventions « Plessisville – Habitation durable plus » Édition 2024, 013-24 relatif à la démolition d'immeubles et 014-24 relatif aux travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre les avenues Painchaud et Forand) et prévoyant un emprunt de 380 000 \$;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les règlements nos *010-24 relatif aux travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre l'avenue Forand et la route 116) et prévoyant un emprunt de 1 750 000 \$, 011-24 relatif aux travaux de réhabilitation de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue St-Laurent, et prévoyant un emprunt de 2 260 000 \$, 012-24 établissant le programme de subventions « Plessisville – Habitation durable plus » Édition 2024, 013-24 relatif à la démolition d'immeubles et 014-24 relatif aux travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre les avenues Painchaud et Forand) et prévoyant un emprunt de 380 000 \$.*

**RÉSOLUTION
NO 120-24**

TARIFS POUR L'ÉVÈNEMENT PLAISIRS D'ÉTÉ 2024

Monsieur Pierre Fortier se retire des délibérations et il quitte la salle du Conseil vers 20 h 48.

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE FIXER les tarifs suivants, taxes en sus, dans le cadre de l'événement plaisirs d'été 2024:

- 400 \$ pour la location de chaque kiosque de brasseurs et food trucks invités;

- 10,44 \$ pour la vente du verre officiel.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 55.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE